



PREFECTURE DE LA CORSE

0838

Ajaccio, 16 JUIN 2008

Le préfet de Corse,

à

Monsieur le directeur régional de l'Équipement,
Préfigurateur de la direction régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Corse

Objet : Conduite du projet de mise en oeuvre de la future direction régionale (DREAL),
issue de la fusion DRIRE/DIREN/DRE.

Références : Circulaire du Premier ministre du 15 mai 2008.

Le Conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 a décidé la création d'un échelon régional unifié du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire.

Le regroupement de la DRIRE, de la DIREN et de la DRE donnera une masse critique, un champ de compétence et une visibilité qui permettront à l'État de renforcer son action sur les enjeux majeurs du développement durable selon les priorités identifiées lors du Grenelle de l'Environnement et selon celles du ministère du Logement et de la Ville, en ce qui concerne le développement de l'offre de logement et la poursuite de la rénovation urbaine.

Il vous appartient de conduire le projet de fusion des trois directions régionales sous mon autorité, conformément aux instructions figurant dans la circulaire du Premier ministre du 15 mai 2008 dans le respect de l'échéance prévue du 1er janvier 2009.

Je vous demande de réaliser le projet de service de la future direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) affichant une politique claire pour mettre en oeuvre les politiques ministérielles et déterminer les priorités d'intervention en tenant compte des spécificités de la Corse.

Sur ces bases, vous élaborerez un macro-organigramme pour fin septembre 2008, puis un organigramme détaillé pour fin novembre 2008 à présenter pour avis aux trois comités techniques paritaires de la DRIRE, de la DIREN et de la DRE.

Un projet de règlement intérieur unique, un recensement des besoins individuels en formation traduit dans un plan de formation et un travail d'harmonisation des procédures et outils locaux devront être mis en oeuvre.

La Corse, ayant fait l'objet du rapprochement expérimental DRIRE/DIREN, vous devrez veiller à ce que les travaux effectués dans ce cadre soient capitalisés et servent de support aux travaux complémentaires nécessaires.

Vous me proposerez les formules et modes de travail qui sembleront le mieux adaptés à la mise en oeuvre de la future direction.

Je vous demande de porter une attention toute particulière à la perspective du regroupement effectif de l'ensemble des services actuellement à Ajaccio sur le site d'Aspretto à l'horizon 2011/2012, avec un premier rapprochement géographique fonctionnel par service dès le premier trimestre 2009, cohérent avec le projet de création de la DDEA.

Enfin, je vous demande de conduire cette démarche avec un souci constant de concertation et de transparence avec l'ensemble des personnels concernés que vous devrez faire adhérer à la réforme en leur exposant la justification des choix retenus.

Vous voudrez bien me tenir régulièrement informé des évolutions de la mise en oeuvre des travaux préparatoires à la préfiguration de la future direction régionale.

Le préfet



Christian LEYRIT